



**MOBILITÉ HUMAINE, ENVIRONNEMENT
ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
AU MALI**

Les migrations liées à l'environnement sont loin d'être un phénomène nouveau. Néanmoins, l'intérêt de la communauté internationale pour le nexus Migration, Environnement et Changement Climatique (MECC) et sa reconnaissance sont récents. En 2020, 24 900 000 nouveaux déplacements dus à des catastrophes environnementales ont été enregistrés.¹ Les événements environnementaux soudains, tels que les inondations, sont les phénomènes les plus visibles, mais les changements environnementaux progressifs, comme la désertification, tendent à affecter un plus grand nombre de personnes.

Le changement climatique, la dégradation environnementale, les catastrophes impliquant la détérioration de l'accès aux ressources naturelles et l'augmentation des tensions pour leur usage par différents groupes qui dépendent de ces ressources pour leurs moyens d'existence sont différents facteurs d'incitation à la migration et au déplacement. Dans certains contextes, la migration peut servir de mécanisme d'adaptation aux effets néfastes et extrêmes et des catastrophes naturelles, par exemple en permettant aux migrant-e-s et aux personnes déplacées internes d'accéder à d'autres opportunités économiques et à un refuge sûr à la place de lieux inhabitables. Toutefois, la non-prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion de la mobilité humaine peut également avoir des conséquences négatives telles que la contrainte à l'immobilité, la violence et l'exclusion structurelle et disproportionnée de certains groupes vulnérables comme les femmes et jeunes.

La prise en compte de ce nexus est cruciale, car la migration, considérée comme une stratégie d'adaptation au changement climatique, et l'environnement, en tant que facteur d'attraction et d'incitation à la migration, partagent une notion commune, la résilience. Les migrant-e-s sont alors des acteurs clés en termes de résilience et de développement dans les territoires d'origine, de transit et d'accueil impactés par les changements environnementaux.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) définit la mobilité humaine dans le contexte de la dégradation environnementale et du changement climatique de la manière suivante : « On appelle migrant-e-s environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent ».²

APPROCHE ET CAPACITÉS DE L'OIM

L'OIM est le principal acteur international dans le domaine de la mobilité humaine, appuyant les migrant-e-s dans le monde entier, élaborant des réponses efficaces aux dynamiques changeantes de la migration, et fournissant des conseils sur les politiques migratoires. L'Organisation soutient les personnes en mouvement, en particulier celles en situation de vulnérabilité, et renforce les capacités des gouvernements à gérer toutes les formes et tous les impacts de la mobilité. En tant qu'agence des Nations Unies pour les migrations et acteur opérationnel réactif sur le terrain, l'OIM soutient les gouvernements à relever les défis fondamentaux de la migration de ce début de XXI^e siècle, y compris le changement climatique et la dégradation environnementale.

Afin de répondre au nexus MECC, l'OIM se concentre sur les objectifs suivants :

1. **Minimiser autant que possible les migrations forcées et non gérées ;**
2. **Là où la migration forcée a lieu, s'assurer que l'assistance et la protection sont offertes aux personnes touchées et chercher des solutions durables ;**
3. **Faciliter le rôle de la migration en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique.**

L'OIM propose des solutions pour les personnes qui restent, qui partent et qui sont en situation de mobilité. En collaboration avec ses États Membres, ses observateurs et ses partenaires, l'OIM est engagée dans la recherche, le plaidoyer, les processus de politiques publiques et les activités opérationnelles en lien avec le nexus MECC, afin de mettre au centre des préoccupations internationales, régionales et nationales les migrations environnementales.

¹ Internal Displacement Monitoring Centre, Global Report on Internal Displacement 2021, https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/grid2021_idmc.pdf#page=42

² Migration, environnement et changement climatique : Données à l'usage politique (MECLEP) – Glossaire, <https://publications.iom.int/books/migration-environnement-et-changement-climatique-donnees-lusage-des-politiques-meclep>



LES MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES AU MALI

Situé dans la région du Sahel, le Mali s'étend sur plusieurs zones climatiques : du désert du Sahara, chaud et aride au Nord, à la savane semi-aride au centre, et à la savane tropicale plus humide au Sud.³

Il n'y a généralement qu'une seule saison des pluies au Mali, entre mai/juin et septembre/octobre. Au cours du XXe siècle, les précipitations ont globalement diminué au Mali. Cependant, sous l'effet du changement climatique, la majorité des projections concernant le Sahel indiquent qu'il est probable que la région connaisse davantage de précipitations, mais que celles-ci seront plus irrégulières et imprévisibles.⁴ Le Mali connaît une augmentation constante de la température annuelle depuis 1960, avec une augmentation annuelle moyenne d'environ 0,7 degré Celsius (°C), soit un taux moyen d'environ 0,15 °C par décennie.⁵ Les modèles climatiques mondiaux indiquent que les températures augmenteront de 1.8 à 5.9°C au Mali d'ici les années 2090, bien au-delà de la moyenne mondiale d'augmentation des températures qui se situe de 1.5°C à 2°C jusqu'en 2100.⁶

En raison du niveau élevé de pauvreté, l'ensemble du territoire et de la population du Mali est très vulnérable aux effets du changement climatique. Les phénomènes climatiques auxquels le pays est exposé de manière plus accrue sont les inondations, les sécheresses, les fortes variations de températures et des pluies. Ces phénomènes influencent notamment la disponibilité des ressources naturelles et la richesse de la biodiversité dont l'existence et la qualité sont également impactées par la pollution.

Dans un pays où l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture occupent 68% de la population active, les effets du changement climatique ont aussi des conséquences significatives sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des ménages et ils entraînent des déplacements de populations.⁷ Dans des environnements où le changement climatique provoque l'assèchement des points d'eau et la disparition de certaines espèces végétales ou animales, celui-ci a un impact direct sur les flux migratoires. De plus, au vu de la crise multidimensionnelle que traverse le Mali depuis 2012, les facteurs climatiques s'ajoutent à d'autres facteurs de déplacement et de migration tels que les conflits et le manque d'accès aux infrastructures et services sociaux de base.⁸

³ World Bank. 2011. 'Climate risk and adaptation country profile: Mali', World Bank Group, 2011.

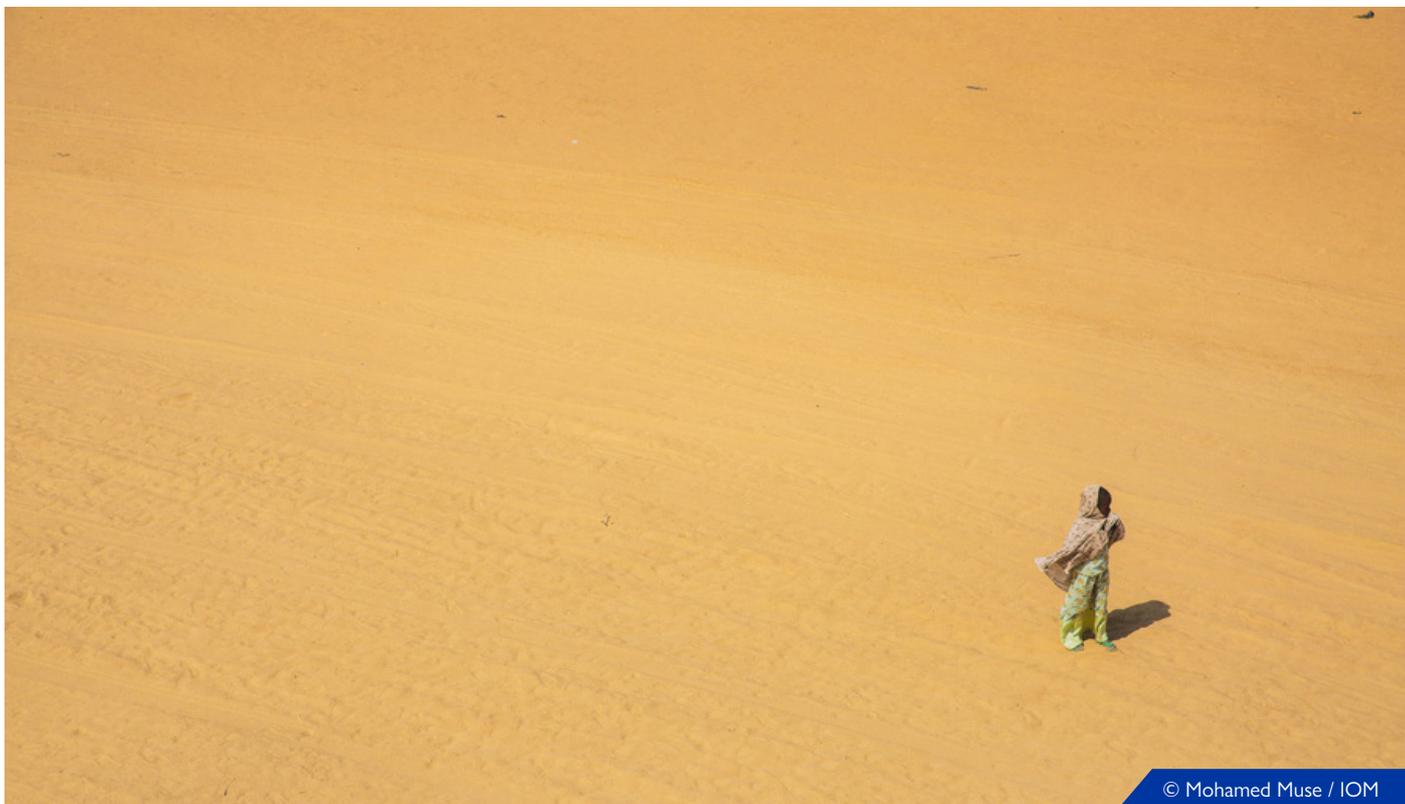
⁴ Biassuti, M., 2013. 'Forced Sahel rainfall trends in the CMIP5 archive' Journal of Geophysical Research: Atmospheres, vol. 118.

⁵ World Bank Group, 'Mali: Climate data, Historical', Climate Change Knowledge Portal for Development Practitioners and Policy Makers

⁶ McSweeney, C., New, M. and Lizcano, G. 2010. 'Mali', UNDP Climate Change Country Profiles; IPCC. 2021. Climate Change 2021: The Physical Science Basis. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf

⁷ Système d'alerte précoce. 2020. Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle – ENSAN Mali.

⁸ SIPRI. 2021. Climate-related Security Risks and Peacebuilding in Mali. Policy Paper n°60. Stockholm.



PRIORITÉS D'INTERVENTIONS DE L'OIM MALI RELATIVES À LA MOBILITÉ HUMAINE DANS LE CONTEXTE DE LA DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La stratégie d'intervention de l'OIM en Afrique de l'Ouest et au Mali repose sur trois piliers principaux afin de faciliter des migrations sûres, ordonnées et humaines : Résilience, Mobilité et Gouvernance.⁹

En ce qui concerne le changement climatique et la dégradation environnementale, les priorités de l'Organisation consistent essentiellement à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des communautés face aux chocs climatiques ainsi qu'à améliorer les mécanismes de prévention des catastrophes afin de limiter les déplacements forcés. En parallèle, l'OIM travaille sur les causes structurelles de la migration forcée tels que l'amenuisement des ressources naturelles et des opportunités économiques en milieu rural en conseillant le gouvernement et les autorités locales par rapport à l'intégration des facteurs environnementaux dans les politiques migratoires.

L'OIM Mali s'engage donc pour la prise en compte du MECC sur différents axes d'intervention afin de répondre aux enjeux afférents et d'identifier les opportunités pour la jeunesse et les migrant e-s.

1

Faciliter l'inclusion des facteurs climatiques et environnementaux dans les politiques migratoires au Mali

- La production de connaissances sur le lien entre migration, environnement et changement climatique afin d'informer l'opinion générale et l'élaboration des politiques publiques ;
- Le plaidoyer, le conseil et la facilitation du dialogue en matière de politiques publiques et de planification ;
- La collaboration entre les agences spécialisées et le renforcement des partenariats techniques afin d'assurer la cohérence des actions en matière de migrations environnementales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du pays ;

⁹ IOM 2020. West and Central Africa – Regional Strategy 2020–2024. IOM. Dakar. <https://publications.iom.int/fr/node/2812>



© Sibylle Desjardins / IOM

2

Renforcer la résilience climatique des populations grâce à des approches communautaires durables dans les territoires d'accueil, d'origine et de transit

- L'inclusion des solutions d'adaptation au changement climatique pour renforcer et diversifier les moyens d'existence des communautés d'accueil, d'origine et de transit ;
- Le renforcement des filières des produits issus de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, y compris leur transformation et leur commercialisation afin d'augmenter les opportunités économiques pour les personnes déplacées interne (PDI), les migrant e-s et leurs communautés ;
- L'exécution de travaux permettant la réhabilitation des sols et des zones dégradées permettant d'améliorer la qualité de l'environnement et la biodiversité des territoires d'accueil, d'origine et de transit ;
- L'installation de sources d'énergie verte sur les sites de personnes déplacées pour favoriser l'accès des PDI aux sources d'énergie verte et réduire les risques de déforestation ;
- L'implication de la diaspora dans l'adaptation au changement climatique et le développement durable des territoires d'origine.

3

Prévenir les tensions et les conflits inter et intra-communautaires relatifs aux ressources naturelles, particulièrement ceux liés à la transhumance

- Le développement d'un outil de traçage des flux de transhumance permettant de mieux caractériser et mesurer la dimension environnementale dans les dynamiques pastorales ;
- La mise en place de comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés à l'usage des ressources naturelle ;
- L'installation d'infrastructures de base telles que les points d'eau pour réduire les risques de conflits ;
- La promotion et la formation sur les pratiques durables de gestion des ressources naturelles afin de réduire les risques de migration forcée.